



Le conjoint peut-il changer les serrures sans divorce

Par **duran_old**, le **31/10/2007** à **22:58**

parti depuis 3 mois le conjoint s'est permis de changer les serrures sur une résidence secondaire pour ne plus que je puisse y rentrer.....celle-ci étant donnée en partie à mes deux enfants par rapport au droit de succession.....ma femme et moi nous en sommes jouissants..... puis je les obligerai à me remettre la bonne serrure.....faut-il faire constater le délit. je ne peux tolérer une telle façon de faire...peut-on déshériter les enfants s'ils en sont coupables.

Par **Upsilon**, le **01/11/2007** à **11:04**

Bonjour !!
Pourriez-vous préciser plus vos propos ?
A qui appartient légalement la maison ?
Si le bien a été **acheté** durant votre mariage et que vous êtes mariés sous le régime de la communauté alors il sera commun par défaut (sauf s'il existait une clause de remploi dans l'acte d'achat).
Si le bien est issu d'une succession, alors il sera propre à l'héritier. (si vous avez hérité de la maison au décès de vos parents, le bien n'appartient qu'à vous).
Qu'est-ce que vos enfants viennent faire dans cette affaire ? Sont-ils nus propriétaires de la maison ? Ont-ils acquis un droit dessus lors d'une succession liquidée ?